

## COMMUNE DE VASSIEUX EN VERCORS

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 5

#### Séance du 14 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 mai, Le Conseil Municipal de la commune de Vassieux en Vercors dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie

Sous la Présidence de Monsieur Thomas OTTENHEIMER Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05/05/2025

Nombre de Conseillers en exercice : Présents :8 Votants :8

Anthony AUDRAPT - Dominique GUILLET - Nelly GUILLET - MAGNIN Rachel - Thomas OTTENHEIMER- Denis PELLISSIER- Nelly GUILLET- Christophe TORREGROSSA- - Anthony AUDRAPT - Denis PELLISSIER- Nicolas MORFIN

Excusé :

Secrétaire de séance : Nelly GUILLET

#### Délibération n° 2025-05-005

##### Approbation du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2024.

Vu la délibération N° 2025\_03 du 02/04/2025 sur le rapport activité 2024 du SDTV 26

Monsieur Ottenheimer, le Maire rappelle que la commune est adhérente au SDTV 26.

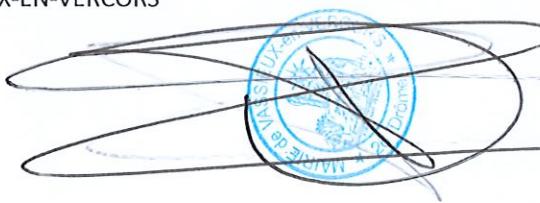
Conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité doit être transmis chaque année, aux Maires de chaque Commune membre de tous les Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales.

Ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal. Il a pour objet de présenter les missions et les réalisations ainsi que le bilan financier du syndicat sur l'année 2024.

Vu la délibération du SDTV 26 du 02/04/2025

Après avoir pris connaissance dudit rapport d'activité pour l'année 2024, il est demandé en conséquence, aux membres du Conseil Municipal d'en prendre acte.

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité ONT PRIS ACTE, du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2024.

Résultat du vote		Pour extrait certifié conforme,
Pour	8	A VASSIEUX-EN-VERCORS
Contre		
Abstention		

La présente délibération est exécutoire de plein droit conformément à la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes. A cet effet, Monsieur le Maire soussigné, certifie en avoir assuré la publicité et la transmission ce jour, pour visa, à Monsieur le Préfet.